

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

FRANCE.

Paris, le 28 octobre. — L'Etoile contient la nouvelle suivante : « On dit que la caisse d'amortissement d'Espagne a destiné à la place de Paris cent millions de réaux en valés pour y être négociés. On assure même que les personnes chargées de cette opération se sont adressées à la chambre syndicale de change pour que cette nouvelle valeur fût cotée à la bourse ». La caisse d'amortissement d'Espagne ne sera pas plus heureuse dans ses négociations, que le gouvernement ne l'a été dans ses emprunts. Les agens de change auront beau ordonner que les valés soient cotés à la bourse de Paris, ils ne feront pas qu'on en veuille, et qu'on ait confiance dans un gouvernement banqueroutier. Lorsque ce gouvernement a accepté l'infamie qui résulte d'une banqueroute, il n'a eu en vue que le bénéfice de ne pas payer ses dettes; il est bon qu'on subisse jusqu'au bout toutes les conséquences de sa mauvaise foi, et qu'il apprenne qu'en volant ses créanciers un gouvernement ne s'enrichit pas, il se ruine.

— Voici de nouveaux détails sur l'assassinat commis à Castres, le 16 du courant, sur la demoiselle Sabatier, sœur de M. l'abbé Sabatier, auteur des *Trois siècles littéraires*, et Mme. Bousseguy, sa nièce :

M. Bousseguy venait de sortir après son souper et avait laissé son épouse et sa tante seules avec son fils, qui, après avoir passé sa journée au café, était rentré un instant pour annoncer seulement qu'il ne soupait pas chez ses parents. Un moment après les voisins sont excités par les cris à l'assassin qui partaient de la maison des victimes; on s'y porte en foule et on trouve la nièce et la tante baignées dans leur sang, l'une dans la cuisine et l'autre au haut de l'escalier. Un des premiers accourus assure qu'il a vu le fils Bousseguy, après s'être échappé par un escalier dérobé, fuyant avec précipitation par la porte de la boutique qui, fermée ordinairement, a été trouvée ouverte quelques instans après. Le père absent est averti sur-le-champ de ce terrible événement, et dans les premiers momens de sa douleur malheureux époux s'écrie, dit-on, que son fils est seul capable d'un pareil attentat. On court à la recherche du fils qu'on trouve dans un café, fumant tranquillement sa pipe au milieu de quelques jeunes gens de son âge, et ne portant sur lui aucune trace du crime dont l'accusait l'indignation publique. A la nouvelle de l'assassinat qui venait d'être commis, il conserve tout son sang froid, répond que cela n'est pas possible, et quand on ajoute qu'il en est fortement soupçonné, il répond avec la même impassibilité : « Voyez, je n'ai sur moi aucune marque de sang. » Présenté aux victimes, il ne fit paraître ni douleur ni abattement, et persista dans ses dénégations; depuis on n'a pu obtenir de lui aucun aveu.

Cours de la bourse du 28 octobre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1825, 99 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 71 fr. 60. — Act. de la banque, 2175 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 50 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 70 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 70 c.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le comité grec a reçu une lettre du général Roche, de Napoli de Romanie, en date du 17 septembre, dans laquelle on remarque les détails suivans :

Le siège de Missolonghi n'est point encore levé, comme je vous l'ai annoncé dans ma dernière lettre, mais les Hellènes s'y défendent avec un courage surnaturel.

Ibrahim-pacha est parti de Tripolitza pour se rendre à Mistra. Dans ce mouvement il s'est emparé d'un village de 150 familles, qu'il a faites esclaves, après avoir brûlé leurs habitations. Le gouvernement a fait partir ce matin 350 hommes de troupes de ligne du nouveau régiment qui s'organise ici, 20 artilleurs et 2 pièces de campagne, pour tenter une surprise sur Tripolitza, Ibrahim n'ayant laissé dans cette place que 150 hommes et 3 à 400 malades ou blessés. Colocotroni suit la marche de l'armée égyptienne, et profitera des difficultés dans lesquelles elle doit s'engager pour l'attaquer avec avantage.

J'ai eu la visite ce matin du brave et intrépide Canaris, de retour de son expédition dans le port d'Alexandrie. Quoiqu'il ait été abandonné par les deux autres brûlotiers, il a cependant mis le feu au sien, après l'avoir attaché à une frégate égyptienne, dans le fond du port; mais les Arabes ont eu le tems de l'éteindre; il a pu très heureusement se sauver dans son canot et est parvenu à rejoindre les siens en pleine mer; il a renvoyé alors qu'il avait fait prisonnier, avant d'entrer dans ce port, afin qu'il pût le diriger dans la passe difficile qui en forme l'entrée. L'héroïque Canaris m'a chargé, messieurs, de vous témoigner toute sa gratitude et de vous exprimer sa vive reconnaissance pour les soins que vous voulez bien prendre à l'éducation de son fils. Il a pris la ferme résolution d'aller à Paris vous remercier lui-même de votre paternelle sollicitude pour son fils et de votre généreux intérêt pour sa patrie, aussitôt qu'elle ne réclamera plus le secours de son bras. Canaris est un homme doué d'une autre que celle qui tient du prodige, plein de génie naturel et de la plus rare modestie. Lorsqu'on lui adresse des éloges sur sa bravoure et sur les services qu'il a rendus à son pays, il répond qu'il ne fait que remplir son devoir en se consacrant à son Dieu et à sa patrie.

La flotte américaine, composée d'un vaisseau de 104 canons, le *Norfolk-Caroline*, commandé par le commodore Rogers, d'une frégate et de deux corvettes, est entrée dans ce port le 12 du courant

J'ai été à bord du commodore Rogers, lui faire mon compliment sur son heureuse arrivée, il m'a reçu avec la plus honorable distinction. Un moment après mon arrivée à son bord, les membres du gouvernement sont venus le féliciter. Le président et plusieurs sénateurs les accompagnaient, et ont été reçus par le commodore avec la plus haute distinction. Il avait fait préparer un déjeuner où la plus grande cordialité a régné. Le commodore nous a montré lui-même, dans le plus grand détail, son superbe vaisseau. Au départ du gouvernement grec, il fut salué de dix sept coups de canons; au premier coup, le pavillon grec a été hissé au mât de beaupré, et n'a été amené qu'à la fin du salut. Les forts ont répondu par le même nombre de coups de canon.

Lorsque M. le commodore Rogers a rendu sa visite au gouvernement grec, il était accompagné de soixante officiers de son escadre. Les troupes grecques ont manœuvré et défilé devant lui. Les Grecs étaient dans l'enthousiasme; c'était vraiment une fête de famille; la plus parfaite amitié règne entre les deux nations. On assure qu'un consul américain résidera à Napoli de Romanie, et le commodore a annoncé qu'il laisserait, au moment de son départ, une corvette en station dans le Levant.

— Une négociation est entamée entre le gouvernement grec et le capitaine Rogers, afin de conclure un traité de commerce entre les deux républiques. Le commerce des Etats-Unis éprouve, depuis quelques années, le besoin d'un établissement américain dans la Méditerranée, et on dit que le gouvernement américain a offert de mettre six frégates à la disposition du gouvernement grec, si ce dernier veut en échange mettre sous la protection du pavillon américain l'île de Milo, un des plus beaux ports de l'Archipel. (Sun.)

### PAYS-BAS.

2<sup>e</sup> CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — La Haye, le 28 octobre.

M. le président fait part à la chambre de divers arrêtés royaux par lesquels M. De Coninck est nommé ministre des affaires extérieures; M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur; M. Elout, ministre pour la marine et les colonies, et M. Van Tuyl van Se-rooskerken, membre de la chambre générale des comptes.

Plusieurs pétitions ayant déjà été adressées à la chambre, M. le président nomme la commission chargée d'en faire le rapport. Elle est composée de MM. Surmont de Volsberghe, Boddaert, Loop, Donker-Curtius, Kerens de Wolfrath, Van Boelens, De Meulenaere et Van Doorninch.

Les pétitions reçues par M. le président sont de quelques meuniers de la province de Groningue qui demandent que l'amodiation de la mouture soit introduite dans ladite province, comme elle l'a été dans d'autres; du sieur De Haas, qui propose d'étendre le droit de timbre; du sieur Temminck, de Surinam, se plaignant d'injustices qu'il prétend avoir été exercées à son égard; d'un meunier de l'arrondissement de Dordrecht qui se plaint aussi d'injustice envers lui; d'un meunier d'Ypres, qui se plaint de l'abandonnement pour la mouture à la campagne; d'une personne qui demande dispense de l'application de l'article du code civil qui défend le mariage entre un homme et la sœur de sa première femme décedée. Toutes ces pétitions sont renvoyées à la commission ad hoc.

Le ministre des finances est introduit. S. Exc. présente quatre projets de lois financières, contenant le budget des dépenses extraordinaires pour 1826, et des moyens d'y faire face. S. Exc. en développe les motifs dans le discours suivant :

Nobles et puissans seigneurs, paraissant d'après les ordres de S. M., dans cette assemblée, pour présenter à V. N. P., le budget annuel des dépenses de l'état pour l'exercice 1826, et les projets de loi qui s'y rattachent, et qui y ont rapport, je commencerai pour satisfaire aux dispositions des articles 42 et 46 de la loi du 27 décembre 1822, par la communication de l'état indiquant l'emploi fait, par le syndicat d'amortissement, de la somme de deux millions destinée par la loi du 25 décembre 1824, à l'achat et au remboursement de la dette publique, pendant l'année courante, ainsi que du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du syndicat d'amortissement, concernant la somme qui pourrait être destinée au même emploi pendant l'année prochaine.

(Voici la traduction de l'exposé de l'emploi fait par le syndicat d'amortissement de la somme de deux millions de fl., destinés par la loi du 25 décembre 1824 au rachat de la dette) :

« De la somme susmentionnée, il a été destiné pour le remboursement des obligations du syndicat d'amortissement, à l'intérêt de 4 1/2 0/0, un million de fl.; ce remboursement a été ouvert au 1<sup>er</sup> avril 1825. fl. 1,000,000

Il a été employé en rachat de dette, avec les intérêts, la somme d'un million trois cent nonante-six mille florins soixante-six cents, pour laquelle il a été acquis un capital d'un million sept cent dix mille florins, de dette active, dont les intérêts se montent à 42,750 florins, qui, conformément à l'art. 45 de la loi du 27 décembre 1822, seront employés de nouveau à des rachats de la dette.

1,000,396 66  
2,000,396 66

« Amsterdam, 20 août 1825. »

(L'extrait du procès-verbal de l'assemblée du syndicat d'amortissement du 24 août dernier, porte qu'il sera également destiné une somme de deux millions deux cent mille florins au rachat de la dette publique, pendant 1826.)

Je pense devoir communiquer également sans le moindre retard à V. N. P. les quatre projets de loi que je suis chargé de présenter à cette assemblée, et sur lesquels je donnerai ensuite séparément en ce qui concerne chacun d'eux, les éclaircissemens nécessaires.

(Ces quatre projets de loi occupent dans le *Staats-Courant*, 4 colonnes grand in-folio.)

Le premier de ces projets a rapport à deux espèces de transcriptions au budget décennal, proposées d'après les articles 123 et 127 de la loi fondamentale.

La première espèce de ces transcriptions est une suite nécessaire de la suppression du département pour l'industrie nationale et les colonies, et de la répartition de ses attributions, entre les départemens de la marine et de l'intérieur, dont il est encore résulté que le nombre des chapitres du budget de l'état se trouve diminué d'un.

La seconde espèce de transcription concerne le partage entre quatre départemens d'administration générale, de la somme de f. 500,000 00, qui par suite de la loi du 26 août 1822, est payée en moins sur le budget décennal, chapitre premier, *liste civile*.

Pour les années 1823, 1824 et 1825, cette somme a été portée parmi les moyens indiqués pour faire face aux dépenses, comprises dans le budget annuel, mais il a paru plus régulier d'employer pour la même espèce de dépenses, la somme entière destinée à couvrir celle du budget décennal.

Le montant de la première subdivision du budget s'élève, pour 1826,

Pour 1825 à 12,921,487 36  
13,275,446 64

Différence en moins 353,959 28

Il est vrai que cette diminution doit en partie être attribuée à l'emploi indiqué au budget décennal, de la somme de 500,000 00

dont il est parlé ci-dessus, et que par conséquent, déduction faite de celle de 353,959 28

Le budget présenterait une augmentation de 146,040 72

Cependant si l'on considère qu'au chapitre, département des finances, il a été porté au montant de 390,000 00

la somme fixée par la loi du 3 mars 1825, comme maximum pour les rentes et le remboursement du secours extraordinaire pour réparer les dommages occasionnés par les tempêtes et hautes marées du mois de février dernier, il en résultera que les autres dépenses extraordinaires ont subi une réduction de 243,959 28

Le département de la justice éprouve par suite d'une transcription de f. 15,000, pris sur la somme de f. 500,000, *liste civile*, une réduction sur son budget extraordinaire, égale au montant de cette transcription, et il en résulte que les budgets de ce département pour les années 1825 et 1826 présentent du reste, à peu de chose près, le même résultat.

Il a été porté cette année pour le département de l'intérieur

874,266 94

Et pour l'industrie nationale. 800,000 00

Total. 1,674,266 94

On demande pour 1826, pour le département de l'intérieur, y compris la somme de f. 800,000, pour l'encouragement de l'industrie nationale, la somme de

1,516,799 94

Par conséquent moins. 157,467 00

Cependant le budget décennal sera augmenté de 118,997 30

De manière que la réduction effective s'élève à 38,469 70

Les transcriptions que l'on propose au profit des deux départemens pour les affaires du culte, ont rendu possible de ne porter ces départemens que pour mémoire, au budget extraordinaire.

Il a été porté pour le département des finances une somme de 7,672,145 61

En y ajoutant la transcription au budget décennal au montant de 253,855 75

Le total s'élève à 7,926,001 36

Pour 1825, ce total s'élève à 7,524,545 61

Il y a donc une augmentation de 401,455 75

Cependant en ayant égard à l'augmentation dont il est parlé plus haut, au montant de 390,000 00

Par suite des inondations, l'on verra que l'augmentation pour ce département se réduit à 11,455 75

Il a été porté pour les besoins du département de la guerre, exercice 1825 1,922,887 52

Pour 1826 on demande. 1,690,404 76

Il y a donc une réduction réelle de 232,482 76

Quant à la seconde subvention du budget, V. N. P. ne remarqueront sans doute pas sans satisfaction, qu'elle soulagera le syndicat d'amortissement d'une somme de f. 3,197,355 41.

Le projet de loi qui détermine les moyens de faire face aux dépenses comprises dans la première subdivision du budget extraordinaire, exige à peine quelques éclaircissemens.

Il paraît devoir être agréable à V. N. P. de trouver parmi ces moyens, une somme de f. 370,000, comme évaluation provisoire de l'excédant sur l'exercice 1823.

Les circonstances n'ont point permis la clôture définitive de cet exercice, cependant l'on a pu en toute sûreté porter la somme ci-dessus, et ce résultat que l'on doit principalement attribuer aux nouvelles dispositions concernant les finances, doit être doublement agréable aux états-généraux, attendu que les exercices antérieurs ont présenté un déficit sur les recettes comparativement aux dépenses.

C'est par suite de cet état favorable des choses, et nonobstant l'augmentation des dépenses, que V. N. P. ont accordées pour remédier aux désastres des inondations, que les cents additionnels ne seront pas augmentés, et qu'il a même été possible de porter ceux sur la mouture, de 13 à 5 et d'opérer par conséquent un dégrèvement de 8 cents.

Cette réduction aura sans doute l'approbation générale de l'assemblée, et est doublement importante, en raison de l'extension donnée à l'amodiation du droit de mouture, depuis le 1er juillet de cette année et parce qu'elle assure aux redevables un soulagement immédiat.

Le dernier des projets de loi dont j'ai fait lecture, concerne la somme à fixer pour l'achat et le remboursement de dette pendant l'année 1826; V. N. P. remarqueront avec satisfaction, que d'après l'opinion unanime de l'assemblée générale du syndicat de l'amortissement, cette somme a pu être augmentée de f. 200,000 00, et par conséquent portée à f. 2,200,000 00.

Je présente à cette occasion à V. N. P., les comptes du trésor, et particulièrement celui concernant le budget; j'ose me flatter qu'ils mériteront l'approbation des états-généraux, et espérer en général, que les

quatre projets de loi que j'ai présentés, remporteront les suffrages de V. N. P.

Le ministre ayant cessé de parler, pose le projet de loi et les pièces qui s'y rattachent sur le bureau; le président le remercie de cette communication et ajoute que la chambre prendra ces projets en mure délibération. Toutes ces pièces sont renvoyées à l'examen des sections.

La séance est levée sans ajournement fixe.

Du 29. — L'adresse au roi en réponse au discours d'ouverture de la session a été présentée hier à S. M. par une commission composée de membres des deux chambres; voici cette pièce:

Sire, c'est avec satisfaction que les états généraux viennent, au nom de la nation, offrir à V. M. leurs sentimens respectueux d'attachement pour le bonheur de la patrie.

La joie que l'union du prince des Pays-Bas avec la princesse Louise a causée à la nation est un nouveau gage des nœuds indissolubles qui l'unissent à son monarque.

Le besoin de développer l'industrie se fait sentir partout. C'est le lien qui unit toutes les nations. Il fera disparaître successivement toutes les entraves partielles au bonheur des peuples. V. M. a montré depuis long-tems que, dans son royaume, on conservait toutes les bonnes traditions historiques et que l'on s'occupait de les perfectionner suivant l'expérience des tems et des circonstances. Nous espérons que nos relations amicales avec toutes les puissances se consolideront encore par des conventions commerciales, si utiles dans l'état actuel de la civilisation. Tout ce qui peut favoriser notre industrie est toujours présent à la pensée de V. M.

L'esprit d'association est un puissant moyen de faire de grandes choses pour le bien public. Il surmonte tous les obstacles; il ne demande que justice et protection. Quel essor ne lui est pas réservé sous le règne de V. M.

S'il est des entreprises, comme la pêche de la baleine, qui n'ont point encore répondu à ce que l'on en attendait, nous nous flattons que l'esprit persévérant des Belges saura vaincre toutes les difficultés, et obtenir enfin, là comme ailleurs, les résultats les plus favorables.

Notre loi fondamentale place l'instruction publique au premier rang des besoins de la nation. V. M. donne chaque jour une plus grande attention encore, s'il est possible, à cet objet qui doit faire le bien de tous. Votre sollicitude, sire, est justement appréciée.

Nous en espérons les plus heureux résultats pour toutes les classes de la société.

Au milieu même des soins qu'ont réclamés les parties du royaume qui avaient été en proie à la fureur des ouragans, V. M. s'est occupée de tout ce qui pouvait contribuer à augmenter la prospérité générale, en améliorant les communications, en provoquant des recherches sur l'état de nos rivières, en perfectionnant le système des prisons, en soumettant à une révision les réglemens d'administration provinciale et locale.

Nous examinerons avec la plus scrupuleuse attention les propositions qu'il plaira à V. M. de nous faire par suite des communications qu'elle nous a données sur l'état de nos possessions d'outre-mer.

Facilité dans le recouvrement des impôts, allègement des charges, diminution de la dette, perfectionnement de notre système monétaire, tels sont les avantages dont V. M. nous a tracé le tableau.

Nous voyons avec plaisir avancer le travail si important de notre législation nationale.

Notre tâche sera de concourir autant qu'il est en nous avec V. M. à faire jouir la nation de tous ces bienfaits; nous attendrons avec confiance les propositions que V. M. nous annonce, pour les examiner attentivement et les discuter avec franchise; car le bonheur de la nation qui fait l'objet constant des veilles de V. M. sera toujours le but de nos travaux.

V. M. nous a dit « qu'elle éprouvait un sentiment bien vif de satisfaction en voyant le trône des Pays-Bas entouré de plus en plus de l'amour et de la confiance de nos compatriotes. »

Les états-généraux se plaisent à répéter ces paroles paternelles.

LIÈGE, LE 31 OCTOBRE.

Demain, jour de la TOUSSAINT, le journal ne paraîtra pas.

La cour spéciale de Namur a condamné le 28 de ce mois, le nommé Laroche, dit Fortin, à la peine de mort, pour assassinat commis par lui le 20 juin dernier, dans le bois de Morivaux, sur les femmes Legrin et Martin, sa belle fille. Les arrêts de la cour spéciale n'admettant pas le pourvoi en cassation, le prévenu sera exécuté dans les 24 heures, à moins qu'il ne se pourvoie en grâce.

S'il faut en croire une feuille de Bruxelles, la prohibition des feuilles Belges, en France, viendrait de s'étendre au *Journal de Bruxelles*; le *Courrier de la Flandre*, et le *Courrier de la Meuse*, seraient seuls exceptés de la proscription.

Le *Drapeau blanc* fait un relevé fort exact des listes civiles, dont jouissent les princes régnans de l'Europe. Il en résulte que la plus forte est dévolue à l'empereur de Russie, et la plus faible au duc d'Oldenbourg. Quarante millions sont affectés aux dépenses du premier, et trois cent mille francs à celles du second. La plus forte liste civile après celle de la Russie est celle de la France, elle s'élève à trente-deux millions.

A la suite de cette récapitulation, empruntée aux budgets des monarchies européennes, le *Drapeau blanc* passe à la confédération suisse, dont le premier magistrat reçoit 60,000 francs. « Il faudrait, dit-il, ajouter à cette somme celle qui est attribuée au pouvoir exécutif dans chaque canton, et l'on trouverait probablement au bout du compte que sous ce rapport, les Helvètes tiens paient autant que les autres peuples de l'Europe. Un des

« grands arguments du libéralisme est le bon marché des gouvernements républicains. » N'en déplaise au *Drapeau blanc*, ce bon marché n'est point un argument, c'est un fait sur lequel tous ceux qui voient et qui entendent sont d'accord et que vient encore de proclamer l'écrivain qui se flatte d'avoir été le fondateur du plus monarchique de tous les journaux, du *Conservateur*. L'exemple du premier magistrat de la confédération suisse qui reçoit 60,000 f. n'est pas propre à atténuer l'évidence du fait que le *Drapeau blanc* conteste. Lors même qu'on y ajouterait la somme attribuée au pouvoir exécutif de chaque canton, on n'approcherait pas des dépenses que nécessite l'éclat des monarchies, et d'ailleurs dans ce cas, pour rendre les choses égales, il faudrait ajouter aux listes civiles les salaires des préfets, gouverneurs de provinces, administrateurs, etc., etc., qui couvrent le sol des états monarchiques. Mais le *Drapeau blanc* a omis un exemple décisif et qui lui eût épargné l'induction maladroite que lui fournit le budget du gouvernement helvétique; c'est l'exemple du premier magistrat d'un vaste empire, du président des Etats-Unis, qui ne reçoit par an que 125,000 fr.

— On écrit de Cologne, le 20 octobre: « L'anniversaire de la bataille de Leinsick, qui depuis 1813 avait été célébré tous les ans par des réjouissances publiques, ne l'a été cette année que dans la seule ville de Francfort. La Prusse, l'Autriche et les autres états de la confédération ont gardé à cette occasion le plus grand silence.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On publie à Paris un volume de M. Villemain qui doit vivement exciter la curiosité. Il contient un roman historique intitulé *Lascaris* ou les Grecs au XV<sup>e</sup> siècle, suivi d'un essai historique sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours.

*Lascaris* est, dit-on, un tableau dramatique de l'état des Grecs fugitifs et des passions religieuses qui survécurent en eux aux douleurs de leur grande catastrophe. L'auteur a eu l'heureuse idée de mettre en présence des Hellènes portant avec eux tous les trésors de la civilisation et de la littérature grecques, et des Italiens du moyen âge avec le mélange des nouvelles lumières que favorisèrent les règnes brillants des Médicis et des préjugés que leur inspiraient comme schismatiques les illustres proscriptions qui venaient achever la régénération de l'Italie par les arts. M. Villemain peint les mœurs et les opinions de l'époque en resserrant les détails dans les limites d'une composition dramatique où il y a unité d'action, et surtout unité d'intérêt.

L'essai historique au contraire est dépourvu de toute fiction romanesque: c'est l'histoire des Grecs restés sur le sol conquis, tracée avec beaucoup de précision et une rigoureuse exactitude. On assure que cette nouvelle production ajoutera beaucoup à la réputation de ce jeune orateur-écrivain, qui dans ce moment est cruellement affligé d'une ophtalmie.

On vient de mettre en vente à Paris un livre intitulé: *De l'industrie et de la morale dans leurs rapports avec la liberté*; par M. Dunoyer, ancien rédacteur du *Censeur européen*. L'importance de ce sujet, la réputation de talent et de courage de l'auteur, le souvenir que le public garde des différents écrits où les principes de M. Dunoyer ont été développés, tout concourt à attirer sur cet ouvrage la plus curieuse attention.

M. Wéry, violon solo de S. M., professeur à l'école royale de musique, vient de faire paraître à Bruxelles, deux nouveaux morceaux pour le violon, de sa composition, (le g<sup>me</sup>. air varié et une polonaise à grand orchestre.

La vente des livres de la bibliothèque de feu M. Langlès, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits en langues orientales de la bibliothèque du roi, a produit 117,623 fr. 90 c.

On prépare en ce moment au théâtre de l'Odéon un opéra de M. Meyerbeer, intitulé *Marguerite d'Anjou*. Il a été représenté pour la première fois sur le grand théâtre de la Scala de Milan.

### CHARADE.

Un aveugle connu par sa folle inconstance  
Guide les coups de mon premier.  
Un aveugle charmant que l'univers encense  
A pris pour trône mon dernier;  
Un autre aveugle, enfin, armé d'une balance,  
Est le juge de mon entier.

Le mot du dernier logogryphe est *Reversi*.

### COMMERCE.

Un avis du ministre de la marine et des colonies porte à la connaissance des armateurs et propriétaires de bâtimens, faisant la navigation des Indes occidentales, qui seraient dans le cas de ne pouvoir compléter leurs chargemens, qu'ils peuvent le faire avec du charbon de terre, en guise de lest, pour être transporté à Curaçao pour le compte du gouvernement, moyennant un fret modique. A cet effet, ils pourront s'adresser, soit par écrit, soit en personne, au ministère de la marine, en indiquant l'espèce de bâtiment, l'endroit où il est en charge, pour quelle quantité il y reste de place et moyennant quel prix on désire faire le transport, par tonneau des Pays-Bas, etc.

### BOURSE D'ANVERS, du 29 octobre.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont en baisse et avec peu d'affaires.  
CHANGES. — L'Amsterdam court et à trois mois s'est fait à la cote; le Londres n'a pas été demandé; le Paris court et à trois mois a trouvé des acheteurs; le Francfort à six semaines et à trois mois se sont traités à la cote; le Hambourg manque il a été demandé.  
MARCHANDISES. — Il s'est vendu 850 balles café St. Domingue, dont le prix est inconnu.  
Les sucres raffinés ont eu peu de débit cette semaine, le peu qui s'est vendu en mélis de 3 l., a été payé, en entrepôt, de fl. 32 30 c. à fl. 33 35 c.  
Le prix des Grains, se sont parfaitement soutenus cette semaine: il y a eu des ventes faites, tant pour l'exportation que pour la consommation, aux prix cotés.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 070 p.		1 070 A
Dette activ.	57 374 A	Londres.	39711 1/2	P 3978 172	
Différée.		Paris.	47 916 070	P 47 3716	47 1716 A
Obl. du S.	99 172	Franc.	36 378	A 36 174	36 P
Act. S. C.	98 172	Hamb.	35 174	A 35	A 34 778 A

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 29 octobre.  
Dette active, 37 374 58 174 57 778. Différée, 1 1716 r 178 1 3732.  
Bill. de chance, 22 374 23 22 778. Synd. d'amort., 99 174 374. Rent. remb., 87 374 88 174 88. Lots d'o., 58 60. Act. soc. com., 98 174 374 378.

### TAXE DU PAIN. — Du 29 octobre.

PAIN DE { Seigle. . . 4 s. 2 l.  
Ménage. . . 7 s. 0 »  
Blanc. . . 9 s. 3 l.

### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Mardi 1<sup>er</sup> novembre 1825, RELACHE à cause de la solennité.  
Mercredi 2 novembre 1825, n° 8 du premier mois de l'abonnement, la première représentation du *Bénéficiaire*, ou les *Contrariétés dramatiques*, nouvelle pièce comique, mêlée de chant, danse, déclamation, etc. en 5 petits actes, à changemens à vue, par MM. Théaulon et Etienne.  
Précédé par deux ouvertures, un trio et un chœur, exécutés par tous les artistes du théâtre et de l'orchestre en mémoire du célèbre GRETRY.  
On commencera à 5 heures et demie précises par le *Tarluffe*, ou *l'impos- teur*, comédie en 5 actes et en vers de Molière.

En attendant la troisième représentation de *Robin des bois*, *chasseur magique*, ou les *3 balles enchantées*, opéra féerie en 3 actes, imité de *Freischütz*, paroles de MM. Castil-Blaze et Sauvage, musique du chevalier Carl-Maria, de Weber, maître de chapelle du roi de Saxe, orné de costumes et décors nouveaux.

En attendant les premières représentations du *Valet de Chambre*, *Léocadie*, opéras nouveaux; les *Deux Ménages*, comédie nouvelle.

Nota. — Tous les enfans au-dessus de sept ans paieront place entière et ceux au-dessous seulement demi-place.

A dater du premier novembre le spectacle commencera à 5 heures et demi précise.

### TEMPÉRATURE DU 30 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 8 172 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 10 d. au-dessus.

### ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORÊTS. Coupe de bois domaniaux de l'ordinaire 1826.

Il sera procédé à la vente des coupes de bois domaniaux de l'arrondissement de Verviers;

Savoir:

A Verviers, le vendredi 4 novembre prochain, pour les coupes du cantonnement de Limbourg.

Et à Spa, le lundi 7 dito, pour celles du cantonnement de Stavelot.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 29 octobre.

Naissances: 1 garçon, 6 filles.

Décès: 1 fille.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 30 octobre on a perdu aux environs des places du Spectacle, St-Lambert et St-Denis, une clef en cornaline rouge. Récompense honnête à qui la remettra chez M. DE BOUBERS, imprimeur, rue du Pont.

LEMOINE-RANDACHE a l'honneur de prévenir le public que dimanche prochain il y aura BAL à son domicile, à la grande salle, à Beyne.

### AVIS AU PUBLIC.

Les trois enfans de deux lits issus de Marguerite-Josephe Laurent, veuve en premières nocés de Louis Vannée, en deuxièmes de Paschal Barbière, et en troisièmes de Lambert Leroy, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continuent à suivre les affaires de leur mère, sous la rubrique de M<sup>me</sup> DESCAMPS et sœurs, aux Aguesses, commune d'Angleur, près Liège.

Deux martinets à façonner le fer en barres, dont ils sont en possession, étant en pleine activité, ils ne négligeront rien pour mériter, par continuation, la bienveillance des marchands qui voudront bien les honorer de leur confiance, aux commandes desquels ils se recommandent.

A vendre un grand nombre d'arbres de hautes futaies, qui sont des pommiers, pommiers et autres sortes de fruits à noyaux, ainsi que des pommiers nains, de même que 5 à 6 mille jeunes pommiers semés de deux ans, propres à faire des pépinières, et une grande partie d'épinés propres à faire des haies. S'adresser au n° 258, faubourg Sainte-Marguerite.

### Ecole de Musique.

MM. JASPAR, HENRARD et DUCUET, professeurs à l'école de musique, rue derrière le Chœur St.-Paul, donnent avis qu'ils commenceront le 2 novembre deux classes élémentaires, dont l'une pour des enfans des deux sexes, aura lieu à 11 heures et demie, l'autre pour des jeunes gens à 4 heures. S'adresser pour se faire inscrire chez M. DUCUET, sous la Tour, n. 302.

A vendre un tuyau tout neuf en fer coulé, d'environ six aunes et demie P.-B. de longueur sur environ 17 centièmes P.-B. de diamètre intérieur. S'adresser rue Saint-Jean-en-Isle, n° 766.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des huîtres anglaises très-fraîches, nouveaux fromages de Gruyère, d'Hollande et Schapsiger vert.

\* Bon violoncelle à vendre avec la méthode de P. F. Olivier Aubert. S'adresser près la porte Vivegnis, n. 305.

PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises, très fraîches.

#### MUSIQUE.

En vente chez la V<sup>o</sup> TERRY, galeries du Palais: Valse favorite du Freyschütz (*le Robin des Bois*) arrangée pour la voix, paroles de M. le comte de Lagarde, avec accompagnement de piano. Prix 82 cents P.-B. La même pièce avec accompagnement de guitare, prix 48 cents P.-B.

#### Vente de bois de haute futaye.

Le lundi quatorze novembre 1825, à midi très-précis, Monsieur Minette-de-Loneux fera vendre aux enchères, sur les lieux, par le ministère du notaire DELEXY, une grande quantité de très-gros bois blancs, croissant dans les prairies du château d'Oulhaye, commune de St.-Georges, ensuite plusieurs portions de planches, horrons, d'oses et wères de bois blancs, et une partie de bois fort secs, de différentes espèces.

A crédit.

Chambre garnie à louer au n. 121, rue derrière la Magdelaine.

(606)

#### A vendre par expropriation forcée.

1. Une maison d'habitation avec étable à vaches, le tout couvert en paille et bâti en pierres et briques.

2. Un jardin légumier contenant une perche 741 palmes P.-B. carrées.

3. Une prairie, dite prairie d'Assise, arborée d'arbres fruitiers, mesurant 128 perches 603 palmes P.-B. carrées.

4. Une deuxième prairie de la contenance de 73 perches 239 palmes P.-B. carrées.

5. 43 perches 594 palmes P.-B. carrées, prises d'une plus forte prairie.

Lesdits biens en jardin et gazon, nature de prairie, mesurant environ deux bonniers 47 perches et 180 palmes P.-B. carrées, sont exploitées par le sieur Paul-Joseph Bragard, fils, ci-après qualifié, et les bâtimens sont tenus en location verbal par Jean-Olivier Legros, blatier.

Lesdits biens sont situés au lieu nommé la Heydresck, dans la section de la voie n<sup>o</sup> 293, commune de Clermont, canton d'Aubel, district de Verviers, arrondissement et province de Liège.

La saisie en a été faite par exploit de Jean-Guillaume Bartholemi, huissier à Aubel, le 9 juillet 1825, enregistrée à Aubel, le 11 dudit mois, sur ledit Paul-Joseph Bragard, fils, cultivateur, tant en nom propre que comme tuteur de ses enfans mineurs, procréés avec Anne-Marie Wertz, épouse décédée dudit Bragard, demeurant à Clermont, au lieu nommé la Heydresck; à la requête du sieur Jean-Léonard Pireme, cultivateur, demeurant à Thimister, canton de Herve, arrondissement et province de Liège, le susdit huissier muni de pouvoir spécial sous la date du 23 juin 1825, enregistré le lendemain.

Une copie entière de ladite saisie a été laissée avant l'enregistrement à M. Michel Francsen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel, et une autre copie à M. Jean-Barthelemi Wertz, échevin de la commune de Clermont, lesquels ont visé l'original du procès-verbal de saisie, qui a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le 16 juillet 1825, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 23 même mois.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus, aura lieu à l'audience des criées du même tribunal, le vingt-six septembre prochain 1825, à dix heures du matin.

M<sup>o</sup> François-Félix Godin, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, place de l'Université, n<sup>o</sup> 262, patenté en qualité d'avoué, est chargé d'occuper pour le saisissant.

GODIN, avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire aura lieu le quatorze novembre 1825, dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil séant à Liège, sur la mise à prix de huit cent florins du royaume.

GODIN, avoué.

#### A VENDRE

1<sup>o</sup> Environ 6 bonniers P.-B. de terre labourable et 2 de pré, en deux pièces, situés à Sclessin, joignant aux propriétés du château de ce dernier endroit, et à la grande route de Liège à Huy.

2<sup>o</sup> Une ferme consistant en maison d'habitation, bâtimens d'exploitation et en environ 12 bonniers P.-B. de jardin, prairies et terres labourables, situés à Werkenraedt, canton de Limbourg, et occupé par Daelen.

Et 3<sup>o</sup> une maison avec un jardin et deux prairies y annexées, le tout contenant environ 130 perches P.-B., situé en lieu dit Gellée, commune de Petit-Rechain, et appartenant au sieur Simar Jardinnet.

Cette dernière vente aura lieu aux enchères publiques, le mardi 8 novembre 1825, à 3 heures de relevée, en la demeure du sieur Simon Leclercq, cabaretier audit lieu de Petit-Rechain.

S'adresser pour plus amples renseignemens au notaire MICHEL, résidant à Jalhay, lequel est chargé de placer différens capitaux en rentes sur bonnes hypothèques.

A vendre chez DEUVIER, rue Velbruck, une superbe bironne de rencontre.

L'épouse Gillon Nossent, rue du pont d'île, n<sup>o</sup> 32, vient de recevoir un beau choix de mérinos français, saxons et anglais, couleurs tout-à-faits nouvelles, lady coating pour pelisses et manteaux, flanelle de santé, bas de laine, schalls à franges, gilets, cravates, et tous articles d'iver, qu'elle vend au plus juste prix. Son mari se trouvant à Paris présentement, elle recevra sous peu un assortiment de nouveautés de toute espèce.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n<sup>o</sup> 544, à Liège.

Belle maison de commerce, sise rue St. Hubert, n. 602, à rendre ou à louer. S'adresser rue Vinave-d'île, n. 43.

( ) A louer pour en jouir de suite ou pour le prochain printemps, le petit château du Maret, commune d'Ayeneux, près de Soumagne, à la chaussée de Liège sur Herve, très bien distribué pour un père de famille ou maître de pension, jardin, pourprisé et broussailles, avec bénéfice d'engrais et corvées, le tout à bon marché. S'adresser au notaire DEBEFFE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou biens fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bonniers P. B. de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

CHABOUD, teinturier-dégraisseur, rue Gerardrie, n. 630, en face de celle de St. Gangulphe, prévient le public qu'il est le seul de son nom, dans cette rue, qui fasse le même état.

Au bureau de la loterie n<sup>o</sup> 44, rue Pécheurie Outre Meuse, à Liège, il y a une belle collection de couvertes d'Allemagne, en laine, à vendre au prix de facture.

#### ANNONCE LITTÉRAIRE.

Partitions du droit Romain ou tableaux synoptiques généraux, composés de manière à faciliter l'étude du droit romain et à aider la mémoire des élèves. Ouvrage extrait des meilleurs commentateurs tels que les Vinnius, les Heineccius, les Roger et autres.

Ce recueil composé sur un plan tout nouveau ne peut manquer de fixer l'attention des élèves en droit de 1<sup>re</sup> année. Il réunit en effet le double avantage de présenter en abrégé tous les principes généraux du droit, de renfermer toutes les définitions particulières à chaque espèce d'obligation et d'aider à peu de frais la mémoire à classer avec ordre cette foule de matières dont l'enchaînement, d'ailleurs si nécessaire pour éviter la confusion, n'est le plus souvent que vaguement indiqué dans nos livres élémentaires.

1 vol. oblong. En vente chez P. J. COLLARDIN, 4 fl. 73 c. P.-B.

Une servante au fait d'ouvrages, peut se présenter chez REMONT, place de la Comédie.

La fabrique de Louveigné désire remployer en rente sur hypothèque un capital de 388 fls: s'adresser au trésorier à Louveigné.

(298) A vendre le moulin des Grandes-Oyes, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTES, Outre-Meuse, n<sup>o</sup> 1131.

A vendre de gré à gré, une belle ferme sise en la commune de Charneux, à un quart de lieue de Herve, contenant 713 perches 247 palmes P. B., en six pièces de prairie, fonds de première classe, et ne formant à peu près qu'un ensemble.

S'adresser au notaire LEBE, à Herve, pour connaître les prix et conditions.

( ) Jeudi trois novembre 1825, à une heure précise de relevée, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier des Srs. L. DELVAUX, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité extraordinaire de bois sciés, savoir: une très-grande partie de planches et quartiers de chêne fort secs, propre à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 12. 13. 14. 15. 16. et 18. une très-grande quantité de barreaux fort sec, de toute longueur jusqu'à 14. 15. 19. et 20; une grande partie de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc, beaucoup de wères, terrasses et posselets; belles fongures et demi-fongures, une grande partie de horrons d'orme de 146 lignes et autres, beaucoup de horrons de noyer et de chêne, etc. etc. Argent comptant.

On commencera à une heure précise, attendu la grande quantité.

DELVAUX.

A vendre de gré à gré, dans les villes désignées ci-dessous, en masse ou par partie, des effets de couchage de toutes qualités, neufs, bons et hors de service, consistant en matelas, traversins, draps, couvertures de laine, bois de lit, paillasses, toiles en pièces, laine et crins en balles, planches et gîtes en chênes, etc., etc. S'adresser, pour les conditions:

A Mons, à M. Destombes, entrepreneur des lits militaires, propriétaire desdits effets.

A Tournay, à M. E. Regnault, garde magasin.

» Maëstricht, à M. Lefebvre, id.

» Ypres, à M. Coulon, id.

» Nieupoort, à M. B. Dekeuwer, id.

Nota. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement aux amateurs qui donneront des garanties.